



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHE N°2019-01: Maintenance et dépannage des installations de chauffage

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières

Marché public passé selon une procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la commande publique).

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Thierry CLAISSE

Proviseur du Lycée Henri Wallon

16, place de la république BP 435

59322 VALENCIENNES CEDEX

Intendant.0590221v@ac-lille.fr

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Monsieur Vincent SIMON, Agent Comptable du Lycée Wallon

Le présent CCATP fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

Le présent CCATP vaut règlement de consultation.

ARTICLE 1^{er} : Objet du marché / description

Le présent marché a pour objet la maintenance et le dépannage des équipements de chauffage des installations du lycée Henri Wallon, décrites dans l'annexe technique ci-jointe, conformément aux normes françaises homologuées en vigueur.

ARTICLE 2 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

Jusqu'à cette date, les candidats sont tenus de respecter les tarifs présentés dans l'offre technique et financière.

ARTICLE 3 : Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée de fournitures courantes et de services, comportant un lot unique.

ARTICLE 4 : Exécution du marché/durée du marché

Le contrat sera établi pour une durée de deux ans susceptible d'être renouvelé une fois, par reconduction expresse, sans pouvoir excéder trois ans au total.

Le présent marché prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARTICLE 5 : Pièces constitutives du marché

5-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

5-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

-Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et son annexe technique

- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

ARTICLE 6 : Définition des prestations

La prestation comprend la maintenance des installations de production et de distribution du chauffage, l'entretien préventif et les dépannages des installations décrites dans l'annexe technique du présent CCATP.

Les installations prises en compte par le présent marché comprennent :

L'ensemble des équipements thermiques de production, de distribution, et de régulation pour le chauffage du lycée (site principal) et de l'internat

-Lycée- Site principal : la chaufferie, les sous-stations, la production d'eau chaude sanitaire au gaz, les centrales de traitement d'air

-Lycée-Internat : la chaufferie, les sous-stations, les productions d'eau chaude sanitaire thermique et solaire, les centrales de traitements d'air, les extracteurs, les ventilo-convecteurs, les climatiseurs, la récupération des eaux de pluie.

Pour la maintenance, plusieurs types de visites devront être obligatoirement assurés :

-Une visite mensuelle minimum pour le site principal du lycée et pour l'internat, destinée à effectuer les opérations de maintenance préventive des équipements, à parfaire les conditions de température, effectuer les relevés et ajuster les paramètres de fonctionnement.

-Une visite mensuelle pour la maintenance spécifique des centrales de traitement d'air, des climatiseurs et des extracteurs, avec remplacement 1x/mois des filtres durant la période de chauffe (octobre/avril).

- Deux visites annuelles pour l'entretien en début de saison de chauffe (début octobre) et en fin saison de chauffe (fin avril) de l'ensemble des chaufferies de l'établissement (site principal, internat) et des sous-stations.

Le contrat doit également inclure :

- Les obligations de ramonage et de contrôle de combustion des conduits de cheminée, conformément à la réglementation en vigueur, avec transmission d'un rapport d'intervention et mise à jour des livrets de chaufferie et registre de sécurité.

- Toutes les interventions de dépannage, autant que nécessaire, demandées par le lycée.

Les dépannages devront être assurés 24 heures sur 24 et 365 jours/an, suite à l'appel téléphonique d'un responsable du lycée durant toute la durée du contrat. Il s'agit d'une clause substantielle du présent marché.

En cas de non-respect de cette clause, le pouvoir adjudicateur peut engager une procédure de résiliation du marché, sans versement d'une indemnité compensatrice pour le prestataire.

Le candidat devra présenter dans son offre, les modalités de mise en œuvre des interventions de dépannage et le délai maximum d'arrivée sur le site.

Le candidat présentera à l'appui de son offre, un mémoire technique détaillé et précis dans lequel il devra démontrer la preuve de son savoir faire, de ses capacités et compétences. Le candidat devra notamment indiquer les moyens humains et techniques mis à disposition

Le mémoire technique devra également mentionner les références de marché et de contrat du candidat portant sur des prestations équivalentes ainsi que tout élément de présentation de la société utile à évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières.

ARTICLE 7: Visite préalable sur site

Tout candidat doit au préalable prendre contact avec le responsable du service de maintenance (Monsieur Vincent PETIT : 06 87 84 75 45) afin de convenir d'une date pour une visite sur site. Une attestation sera remise à l'issue de la visite.

La visite sur site devra être réalisée au plus tard, le 07 mai 2019 (aucune visite possible entre le 6 et le 22 avril 2019).

La visite préalable obligatoire de l'établissement avant transmission de l'offre constitue une clause substantielle, entraînant le rejet automatique de l'offre en cas de non respect de cette clause.

ARTICLE 8 : Conditions financières

8-1 Contenu du prix

Les prix des prestations objet du marché correspondent aux prestations précitées à l'article 5 du présent CCATP.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse.

8-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Sont également compris dans le prix :

- La fourniture des produits de base nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des installations (graisse, chiffons, produits de nettoyage, visserie, boulonnerie, fusibles, ampoules, cosses, filerie, petit matériel électrique.
- le remplacement des filtres des centrales et des climatiseurs, inclus dans la prestation de maintenance.

8-3 Révision du prix

A la date anniversaire du contrat, le prix pourra être révisé une fois/an par application de la formule mathématique suivante :

$$P2 = P20 \times (ICHT-IME / ICHT-IME_0)$$

Sachant que :

P2 est la valeur révisée de la redevance annuelle du contrat.

P20 est la valeur initiale de la redevance du contrat.

ICHT- IME₀ est la valeur de l'indice INSEE du coût du travail dans les industries mécaniques et électriques-base100 en décembre 2008-publiée au Moniteur du Bâtiment et des Travaux publics et connue au 1er septembre 2019.

ICHT-IME est la valeur de ce même indice connue à la date de facturation.

Le prestataire s'engage à produire les éléments justificatifs à l'appui de sa demande de révision du prix.

Toute révision du prix du contrat, calculée selon une autre formule mathématique sera refusée.

ARTICLE 9 : Modalités de paiement

Le titulaire établira ses factures rédigées en langue française.

Les factures seront transmises sous forme dématérialisée sur le portail Chorus pro (<https://CHORUS-PRO.GOUV.FR>).

Chaque facture dématérialisée porte, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- le numéro SIRET qui identifiera le lycée Henri Wallon en tant que destinataire de la facture.
- le code service communiqué par le secrétariat du lycée
- Numéro du Marché
- Les prestations exécutées et livrées
- Le prix unitaire hors taxe des tarifs de référence des prestations ;
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- La date de la facture.

9-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif)

9-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture ou de l'exécution du service si elle est postérieure et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

9-3- Aucune retenue de garantie ne sera exigée et aucune avance ne pourra être demandée.

ARTICLE 10 : Analyse des offres /Négociation

Après ouverture des plis contenant les offres, le pouvoir adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur les prix et le contenu précis des prestations proposées si cela lui paraît nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande.

Après échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation uniquement à l'initiative du pouvoir adjudicateur. .

Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter du présent CCATP et des prestations demandées dans l'annexe technique.

En cas de négociation, le pouvoir adjudicateur informe par courriel l'ensemble des candidats dont l'offre initiale a été jugée recevable.

Les modalités et les délais de réponse durant la procédure de négociation sont déterminés par le pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 11 : Litiges

11-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Le tribunal administratif de Lille est la juridiction compétente.

11-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

ARTICLE 12 : Modalités d'organisation de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur de l'établissement créé sur le site AJI ([http : www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)).

ARTICLE 13 : Critères de jugement des offres

- 1) Prix : 45 %
- 2) Qualité des services associés : 55 %

Ce critère sera apprécié au regard des éléments suivants et des réponses apportées par le candidat :

-Modalités d'organisation et fréquence des différentes visites de maintenance

- Assistance technique : modalités d'organisation et délais d'intervention en cas de panne, missions d'expertise et de conseil apportées à l'établissement

-Moyens humains mis à disposition pour les visites de maintenance et les opérations de dépannage.

ARTICLE 14 : Modalités de présentation et de remise des offres

14-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, **dûment datées et signées**, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique et financier de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique **datés et signés.**

3- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration sera rédigée à partir du support choisi par le candidat (papier libre, DC1 et DC2 ou DUME).

Le candidat retenu s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

14-2 Remises des offres

Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre sur le profil acheteur AJI du lycée :
(<http://mapa.aji-france.com>).

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 14-1 du présent CCATP.

Les dossiers doivent être transmis avant le 14 mai 2019 ,18 heures.

Valenciennes, le 29 mars 2019

Signature du pouvoir adjudicateur

Thierry CLAISSE

Proviseur du lycée Henri Wallon


Le Proviseur

Thierry CLAISSE

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MARCHE N°2019-01: Maintenance et dépannage des installations de chauffage

**Annexe technique du Cahier des Clauses Administratives et Techniques
Particulières**

Liste des installations à inclure dans le contrat de maintenance

CHAUFFERIE DU LYCEE

Production ECS

1 ballon gaz CHAROT MAXOGAZ 2500 litres

2 pompes de bouclage SALMSON NSB

Production de chaleur

3 chaudières VIESSMANN VITOROND 200

1 condenseur VIESSMANN VITOTRANS 300

3 brûleurs WEISHAUPPT WG40

3 pompes de recyclage SALMSON SCX80-25

3 vannes 2 voies cascade chaudières SIEMENS SQL35 en DN100

8 vases d'expansion 200 litres

1 désemboueur

1 pompe de relevage

1 centrale GTC WIT

* **circuit classes**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40

1 groupe double de pompes SALMSON DX2802

* **circuit cuisine**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40

1 groupe double pompes SALMSON PRIUX DN32-90

* **Circuit administration**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40

1 groupe double de pompes GRUNDFOS MAGNA 1

* **circuit sous-station**

1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX DN32-90

* **circuit CTA cuisine**

1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX DN32-50

SOUS-STATION EN CHAUFFERIE

*** circuit Maître au pair**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-40

1 vanne 3 voies SIEMENS SQL33 en DN25

*** circuit Cuisine**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-40

1 vanne 3 voies SIEMENS SQL33 en DN32

*** circuit Classes**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQL33 en DN40

*** circuit logement**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX 40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQL33 en DN32

SOUS-STATION SECTEUR 1 SOUS-SOL

*** circuit 14**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX 40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

*** circuit 15**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX 40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

SOUS-STATION SECTEUR 1 SOUS-SOL

*** circuit 16**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

*** circuit 17**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

SOUS-STATION SECTEUR 1 SOUS-SOL

*** circuit 18**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

*** circuit 19**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

SOUS-STATION LOGEMENT EXTERIEUR

1 groupe double de pompes GRUNDFOS MAGNA 1

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN25

SOUS-STATION SECTEUR 2 SOUS-SOL

*** circuit 7**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

*** circuit 8**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX32-50

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN25

SOUS-STATION SECTEUR 3 SOUS-SOL

*** circuit 6**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

SOUS-STATION SECTEUR 3 SOUS-SOL

*** circuit 5**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX40-80

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN32

SOUS-STATION SECTEUR 2 SOUS-SOL

*** circuit 12**

1 groupe double de pompes SALMSON DCX65-50

1vanne 3 voies SIEMENS SQK33 en DN 32

*** circuit 13**

1 groupe double de pompes GRUNDFOS MAGNA 1

1 vanne 3 voies SIEMENS SQK34 en DN25

VENTILATION

1 CTA (self extension)

1 CTA (laverie)

1 CTA (cuisine)

CHAUFFERIE INTERNAT

2 chaudières VIESSMANN VITOCROSSAL 200 CM2 95/285 KW

2 vannes 2 voies cascades chaudières

1 pot à boue CGR

2 vases d'expansion VAS 150 litres

1 adoucisseur sur le remplissage et la production ECS

1 disconnecteur

1 pot d'injection

2 pompes de relevage chaufferie

*** circuit chambres internat**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40

1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER DN32-90

1 vanne 3 voies en DN40

6 vannes 2 voies zoning OVENTROP COCON QTZ

*** circuit foyer internat**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN20

1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER DN32-55

1 vanne 3 voies en DN15

3 vannes 2 voies zoning OVENTROP COCON QTZ

*** production ECS thermique**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40

1 groupe double de pompes primaire

1 vanne 3 voies

1 échangeur à plaques ATLANTIC

1 groupe double de pompes charge ballon

1 ballon tampon de 2500 litres

*** production ECS solaire**

12 capteurs de 3 m2 VIESSMANN VITOSOL 300T

1 groupe double de pompes primaire

1 module de production solaire VIESSMANN 2M50

1 groupe double de pompes charge ballon

1 ballon tampon de 2500 litres
1 dissipateur thermique
1 vase d'expansion
1 pompe de réinjection glycol manuelle
1 mitigeur général
2 pompes de bouclage SALMSON JRL203-09/0,37

*** récupération d'eau de pluie**

2 cuves de récupération de 10 000 litres unitaire
1 surpresseur
1 ballon de surpression
1 vanne motorisée de récupération

SOUS-STATION EXTERNAT

*** circuit classes**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN40
1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER DN 40-80
1 vanne 3 voies
35 vannes 2 voies zoning OVENTROP COCON QTZ

*** circuit foyer/sanitaires**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN20
1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER DN32-55
1 vanne 3 voies en DN15
4 vannes 2 voies zoning OVENTROP COCON QTZ

*** circuit ateliers**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN20
1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER DN32-55
1 vanne 3 voies en DN15

SOUS-STATION POLE SCIENCES

*** circuit radiateurs**

1 compteur d'énergie thermique SUPSTAT DN25

1 groupe double de pompes SALMSON PRIUX MASTER D32-90

1 vanne 3 voies en DN20

11 vannes 2 voies zoning OVENTROP COCON QTZ

LOCAL TECHNIQUE VENTILATION CPGE

1 CTA GEA HAPPEL CAIRPLUS 10020 m3/h

1 extracteur VIM KSTD10 de 620 m3/h pour sanitaires externat

LOCAL TECHNIQUE VENTILATION BTS02 ET 03

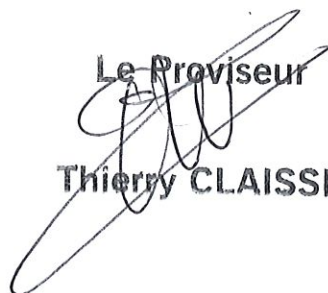
1 CTA GEA HAPPEL CL50IVBV 8840 m3/h

1 extracteur VIM KSTD30 de 60 m3/h pour locaux ménage externat

LOCAL TECHNIQUE VENTILATION INTERNAT

1 CTA GEA HAPPEL CL40IVBV 7065 m3/h

1 extracteur VIM HUDT F400-355 de 7065 m3/h pour chambres internat

Le Proviseur

Thierry CLAISSE